Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

INDEMNITES POLE EMPLOI

Par marty

Bonjour,
J'ai signé le 31 juillet 2021 une rupture conventionnelle en accord avec mon employeur après une année de retraite progressive en temps partiel sur la base de 24 heures semaines, après 31 ans de temps plein.
A ce jour, pôle emploi me verse des allocations ARE dont le salaire de référence a été calculé sur mes 12 derniers mois (soit sur mes 24 heures/semaine). Ils n'ont pas tenu compte dans ce calcul des pensions que me versaient la CARSAT et la caisse de retraite complémentaire; en plus de mon salaire employeur. Je me retrouve donc à ce jour désavantager par rapport à ce que je touchais pendant cette année de retraite progressive.
Est-ce normal ?
Merci de votre réponse.
Bien cordialement,
Martine